

MAIRIE
DE
NIEULLE-SUR-SEUDRE

DÉLIBÉRATION
séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le lundi 25 septembre 2023 à 19 h 30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 14 - Pouvoirs : 01
Date de Convocation : 19/09/2023

Présents : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, Mme MORICE Élodie, M. OCTEAU Stéphane, M. RENOULEAUD Bruno, Mme TOBI Karine et M. VIOLLET Geoffroy.

Absents excusés : M. ANGER Gérard qui a donné pouvoir à M. BOITEL Dominique.

Secrétaire de séance : M. OCTEAU Stéphane.

Délibération n° D23_06_05

Objet **AFFAIRES SOCIALES**
Attribution d'un secours exceptionnel

M. le Maire présente le dossier d'un couple d'administrés qui se trouve dans une situation financière très compliquée. Par l'intermédiaire de l'assistante sociale, il est demandé à la municipalité une aide à hauteur de 158 € pour l'aider à régler une facture d'assurance.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de M. le Maire ;

Considérant qu'il convient de refuser cette aide financière, car cette famille a déjà reçu un secours en début d'année à hauteur de 220 euros pour lui permettre d'acquiescer des pellets pour le chauffage ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

- **de refuser** l'aide financière de 158 €, sollicitée par l'assistante sociale, pour aider un couple d'administrés de la commune à régler une facture d'assurance ;
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision

Vote du Conseil Municipal :

Ont voté pour le refus : 09

Ont voté contre le refus : 0

Abstention : 05

Certifié exécutoire :

Télétransmis au contrôle de légalité, le **29/09/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **29/09/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Stéphane OCTEAU

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire